

La Fouillouse, le 17 septembre 2013



Monsieur le président du SYNDICAT
MIXTE SCOT Sud Loire

46 RUE DE LA TELEMATIQUE
BP 50811

42952 SAINT ETIENNE Cedex 1

N/Réf. : JD/JCD/SB ; n° 337 / 2013

Objet : avis sur le projet de SCOT Sud Loire

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 21 juin 2013, vous avez bien voulu nous soumettre le projet de SCOT Sud Loire, tel qu'il va être présenté lors de l'enquête publique qui se déroulera du 27 septembre au 28 octobre 2013.

Nous notons avec satisfaction la prise en compte de la trame bleue et des ressources en eau dans plusieurs des orientations du projet de SCOT. Toutefois, il nous semble que certains points pourraient être précisés ou reformulés afin de garantir la préservation des ces composantes.

Tout d'abord, dans le PADD, en page 49, nous regrettons que l'objectif 2.2.2.2 « garantir le bon fonctionnement des corridors aquatiques » ne soit pas précisé par un encadré synthétique, comme c'est le cas pour les corridors terrestres (2.2.2.1). Nous suggérons donc que les grandes lignes développées à la page 26 du DDO soient exposées en encadré, pour une meilleure compréhension.

A la page 64 du PADD, à l'objectif 3.4.2.1 « agir contre le risque d'inondation », nous souhaiterions que soit précisée ce que désigne la formulation « inciter la gestion de l'eau à la parcelle ». S'agit-il de favoriser la création de stockages individuels pour utiliser les eaux pluviales, ou la mise en place de dispositifs tampons individuels pour différer le retour de l'eau dans le milieu ? Toujours au même niveau, il nous paraît utile de citer, comme exemple de « couvert végétal favorable à la maîtrise du ruissellement », les zones humides.

En ce qui concerne le DOO, pour la bonne visualisation des secteurs concernés par les objectifs et principes inscrits en bas de la page 19 sur la mise en œuvre d'une trame verte et bleue, nous recommandons d'insérer des cartographies qui recensent les éléments visés (cœurs verts, réservoirs de biodiversité, corridors aquatiques, espaces pour la biodiversité et les paysages, corridors écologiques terrestres).

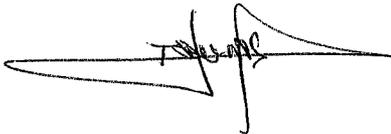
Nous nous interrogeons sur la liste des cours d'eau exposée à l'objectif 1.2.3.2 « garantir le bon fonctionnement des corridors aquatique, page 25 du DOO. Il ne s'agit que des principaux cours d'eau du territoire, sans aucun affluent ! Cette « restriction », s'il s'agit bien de cela, ne

nous paraît pas compatible avec le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). En conséquence, il conviendrait de viser les affluents inclus dans la trame bleue du SRCE. Par ailleurs, cette liste limitative ne semble pas, non plus, en cohérence avec l'orientation énoncée en page suivante : « *les documents locaux d'urbanisme préserveront des emprises non constructibles le long de l'ensemble des cours d'eau du territoire...* ». Selon nous, cette orientation doit, a minima, s'appliquer au moins à tous les cours d'eau (principaux et affluents) de la trame bleue du SRCE.

Enfin, à l'objectif 2.1.1 « protéger la ressource en eau », énoncé en page 39 du DOO, il est indiqué que les collectivités du SCOT sont incitées à la « récupération des eaux pluviales pour les bâtiments et espaces publics ». Si cette idée est séduisante dans le but de soulager les réseaux d'eau potable, il nous semble qu'elle ne peut pas être énoncée sans y inclure les mêmes préconisations que pour les retenues collinaires, à savoir que cette récupération doit se faire en s'assurant qu'elle ne met pas en péril les écosystèmes aquatiques. Il devrait d'ailleurs être demandé de procéder à l'évaluation des incidences à l'échelle du bassin versant pour tenir compte de l'impact cumulé de ces prélèvements. Cette précision pourrait également être apportée au paragraphe « *la gestion des eaux potables et de l'assainissement* » de l'objectif « promouvoir une démarche de labellisation des sites de développement économiques sur le plan environnemental » (page 90 du DOO).

Vous remerciant de bien vouloir tenir compte de ces demandes, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,
J. DUMAS



Le Vice-président,
JC. DAUPHIN

